



foesr75@gmail.com

FO-ESR/ SNFOLC



snfolc@udfo75.net

## ÉLECTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

ACADÉMIE DE Paris

SCRUTIN DU 1<sup>er</sup> au 8 DÉCEMBRE 2022

PROFESSION DE FOI

### Il faut augmenter les salaires !

**On se moque de nous :** l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice en juillet est inférieure de moitié à l'inflation rien que pour 2022 !

**FO s'oppose au RIFSEEP**, qui a instauré des indemnités différentes entre deux agents d'un même grade, qui ne résorbe pas les disparités entre établissements, services ou académies, qui autorise avec le CIA la rémunération « à la tête du client ».

#### Votez Force Ouvrière pour exiger :

- Une véritable augmentation de la valeur du point d'indice : 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- La revalorisation générale des grilles indiciaires, pas un agent public à moins de 120 % du SMIC.
- L'intégration des primes dans le salaire.
- L'abandon du projet de réforme des retraites, le maintien du code des pensions civiles et militaires, avec le calcul sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois

### Il faut un vrai déroulement de carrière !

**FO condamne la réforme PPCR** qui a supprimé les réductions d'ancienneté

**FO refuse le traitement discriminatoire des ITRF :** nous sommes complètement exclus du Grenelle de l'Éducation ; les ITRF exerçant dans l'Éducation Nationale sont écartés du protocole d'accord "rémunérations et carrières" lié à la LPR et dans l'enseignement supérieur seules certaines fonctions sont éligibles au dispositif de repyramidage.

**FO exige de vrais concours de catégorie A, les concours doivent se faire au niveau national.**

**FO exige que tous les personnels BIATSS profitent du repyramidage.**

**FO demande le retrait de la loi de transformation de la Fonction publique**, qui supprime le contrôle syndical sur les opérations de carrière, autorisant de ce fait

les passe-droits, et veut généraliser l'emploi contractuel.

#### Votez Force Ouvrière pour exiger :

- Le rétablissement des réductions d'ancienneté
- Un vrai droit à mutation avec un barème sur critères objectifs, et un mouvement examiné en CAPA et en CAPN, sans possibilité de veto des établissements.
- Un véritable plan de requalification des ATRF vers le corps des techniciens de recherche et formation, l'augmentation significative des possibilités de promotion de C en B et de B en A.
- La création de tous les postes nécessaires dans l'Éducation Nationale et dans l'Enseignement Supérieur.
- Le retour à un corps spécifique des personnels de laboratoire du second degré.
- le même régime indemnitaire pour les personnels de laboratoire dans les EPLE que les personnels AENES.
- nous nous battons contre toutes formes de discriminations qu'elle quelles soient

**RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

**À partir du 1<sup>er</sup> décembre et jusqu'au 8 décembre, votez FO !**